

Besoin de faire le point sur sa santé et ses droits ?

Réalisez votre **bilan de santé gratuit**



Le bilan de santé est un **examen médical préventif** proposé aux assurés sociaux affiliés au régime général de la Sécurité Sociale et totalement pris en charge par l'Assurance Maladie.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

1

Contactez votre
caisse
d'assurance
maladie

2

La caisse vous
enverra une
demande
d'inscription à
remplir

3

Vous recevrez une
convocation
précisant la date,
le lieu et l'heure
de l'examen

LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- Un entretien avec un **agent d'accueil** (accueil, point sur vos droits...)
- Une consultation auprès de **différents professionnels de santé** (répondant à vos diverses questions : alimentation, tabac, bien être...)
- Des **examens médicaux et biologiques** (prise de sang, examen bucco-dentaire, test dépistage, mesure tension artérielle...)

RÉSULTATS

- Le compte-rendu de l'examen vous sera envoyé, ainsi qu'à votre médecin traitant
- Si besoin, il vous sera proposé des orientations et examens complémentaires



Pour en savoir plus, **contactez votre caisse** d'assurance maladie :

- Par mail : connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Ma messagerie »
- Par téléphone : appelez au **36 46** (service 0,06 €/min + prix appel)

LE CONCILIEATEUR DE L'ASSURANCE MALADIE

VOUS NE TROUVEZ PAS DE MÉDECIN ? LE CONCILIEATEUR PEUT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS RECHERCHES



Le conciliateur de l'assurance maladie peut vous aider lorsque vous rencontrez des difficultés quant à **l'offre de soins sur votre territoire** (choix du

médecin traitant, coordination des soins).

DANS QUEL CAS LE SAISIR ?

Vous pouvez saisir **directement** et **gratuitement** le conciliateur si :

- Vous estimez être victime d'un **refus de soins**
- Votre réclamation concerne vos **relations avec un médecin** (par exemple, vous ne parvenez pas à désigner un médecin traitant ou vous avez des difficultés pour obtenir un rendez-vous chez un médecin spécialiste dans des délais satisfaisants)

COMMENT LE SAISIR ?

- Par courrier recommandé, à l'adresse suivante :

Conciliateur de l'Assurance maladie
Caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Garonne
31 093 Toulouse Cedex 9

- Par courriel, à l'adresse suivante :

conciliateur.cpamtoulouse@assurancemaladie.fr

- En appelant le **3646** (service 0,06€/min + prix appel)

ET APRÈS ?

- Le conciliateur étudie votre demande et vous apporte une **solution personnalisée**

CPAM Haute-Garonne



3 Boulevard du
Professeur
Léopold Escande
31 093 Toulouse

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi
de
08h00 à 17h00

Accueil téléphonique au **3646**

Du Lundi au Vendredi
de
08h30 à 17h30

Agence CPAM de Saint-Gaudens

2 Rue Emile Zola
31800 Saint-Gaudens

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi
de
08h00 à 17h00